Blois : Une oreille arrachée avec les dents à la sortie de la mosquée

17/11/2014 à 17h44

Soulaiman serait-il un grand amateur de boxe au point de vouloir imiter le lion du ring Mike Tyson ? Toujours est-il que cet homme de 35 ans, a rejoué la scène de l'oreille arrachée à grands coups de dents, dans une bagarre survenue dans la ZUP de Blois au printemps 2012.



Appelant le prévenu à la barre, le président, Sébastien Evesque, relate les faits avec abondance de détails. **Ce jour d'avril, Soulaiman sort de la mosquée puis entre dans un bar pour boire un café.** Fouad, un habitué des lieux, se voit dérangé en plein match par le comportement excessif du nouveau venu. Celui-ci montre tous les signes d'une ivresse manifeste et Souad le raccompagne fermement dehors. C'est là que Soulaiman montre les crocs. Il bondit sur son adversaire et lui mord l'oreille au point d'en arracher une partie ! « Le

morceau sera retrouvé, la victime pourra être opérée mais malheureusement la greffe n'a pas pris », précise le président. Lorsque Soulaiman prend la parole, il dépeint une tout autre version de la scène. Ils n'étaient pas deux à lutter mais… quatorze ! « J'ai pris trois directs dans la figure, c'était de la légitime défense », poursuivra-t-il, tout en ne se rappelant plus vraiment de la morsure… Le président lui fait remarquer que la déposition de son épouse prouve le contraire. « Elle a expliqué aux enquêteurs que vous lui aviez confié n'avoir pas eu d'autres choix que de mordre pour vous dégager ».

Suite à cette violente agression mais aussi par peur des représailles, Soulaiman s'enfuira au Maroc avec sa femme, histoire de se faire oublier. « Mon client a déjà subi deux interventions et il en subira d'autres puisque la greffe n'a pas marché », tempête Me Nathalie Vaillant, l'avocate de Fouad. « Imaginez l'étendue du préjudice, la CPAM réclame déjà plus de 24.000 euros ! » Et de solliciter une provision de 10.000 euros.

Source

Merci à **quidam**